

Déclaration du Conseil International des Archives (ICA) sur les exceptions pour les BAM

SCCR 36 (28 mai-1er juin 2018)

Mr le Président, je représente le Conseil International des Archives. Je remercie le Président et le Secrétariat pour les projets de plans d'action. Je suppose que les différentes activités listées dans ces plans feront avancer le travail sur les exceptions pour les BAM. Mais à quelles fins ? La manière dont ces activités mèneront à notre objectif ultime, qui est vraisemblablement de nous mettre d'accord sur une solution, que ce soit un traité, une loi type, ou une déclaration de principes, n'est pas claire.

Du point de vue de l'ICA, j'ai quelques questions à propos d'éléments spécifiques mentionnés dans les plans d'action.

- Je vous remercie d'avoir clarifié le mot "typologie", qui a déconcerté nombre d'entre nous.
- Pourquoi aurions-nous besoin de plus de réflexion? Cela ne signifie-t-il pas davantage de bavardage ? Les réflexions doivent avoir lieu au début d'un projet, et non à ce stade.
- Mais ma question la plus importante est pourquoi aurions-nous besoin d'une étude exploratoire sur les archives? Qu'est-ce qu'une étude exploratoire exactement? Pourquoi les archives sont-elles mises à l'écart de cette manière? Comment proposez-vous d'aborder les nombreux services d'archives qui font partie d'une bibliothèque ou d'un musée? Ce comité a toujours traité les bibliothèques et les archives ensemble, et il est démoralisant de les voir séparées dans le plan d'action. J'ai été assurée que le but n'était pas d'isoler les archives, mais de quelle manière les données collectées avec une telle étude seront liées à l'étude sur les musées actuellement en cours, ou au domaine des bibliothèques? Apparemment l'étude Crews fournit des données suffisantes sur les bibliothèques mais pas sur les archives, bien que les archives aient toujours été incluses dans l'étude Crews. Les données issues des trois études distinctes conduites par des personnes différentes utilisant des méthodes différentes pour répondre à différentes questions de recherche ont peu de chances de nous apprendre quelque chose que nous ne savons pas déjà – les BAM ont des intérêts communs déjà identifiés dans le document SCCR34/5 (le tableau du précédent président);

En bref, les plans d'action proposés séparent nos besoins communs, ignorent le travail considérable déjà entrepris par les Etats Membres, et retardent les progrès déjà accomplis. Les ONG représentant les BAM ont réalisé un plan d'action alternatif qui rationalise le travail et permet aux trois secteurs de rester unis. Nous exhortons les états membres à envisager cette alternative.

Jean Dryden
Conseil International des Archives
dryden.ica.wipo@gmail.com
30 mai 2018